



L'APEF

association paritaire pour l'emploi et la formation

Charleroi

Jeudi 29 avril 2016

Plan

- Introduction (concertation sociale et fonds sociaux)
- Secteurs APEF
- Types d'actions des Fonds sociaux
 - Maribel - emploi
 - Fins de carrière
 - Formation – groupes à risque
- Dispositifs particuliers du Fonds MAE
- Conventions avec les pouvoirs publics

Introduction

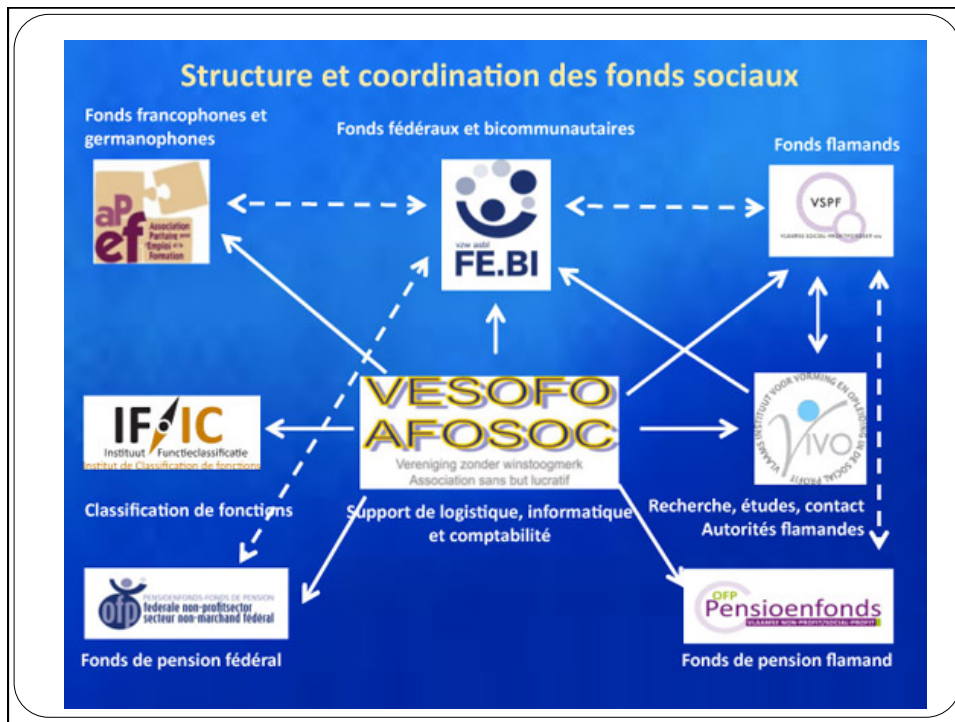
Quelques notions préalables à propos de la concertation sociale

Détails : voir la brochure : 'toute la palette du dialogue social dans les milieux d'accueil d'enfants'

Commission paritaire (CP) : regroupe les entreprises du même type d'activité (champ de compétence) : ½ avec représentants des organisations représentatives d'employeurs et ½ de représentants des organisations représentatives des travailleurs

Actions des CP:

- conclure des conventions collectives de travail (CCT) sectorielle (ex. barèmes, durée du travail...)
- créer par CCT des « fonds de sécurité d'existence », appelés aussi fonds sociaux
- prévenir ou régler des conflits sociaux



Secteurs APEF

Secteurs APEF

Publics concernés : travailleurs salariés et employeurs de plusieurs Commissions paritaires du secteur privé (secteur francophone et germanophone) – *indépendants, accueillants conventionnels non compris*

- SCP 318.01: Aides-familiales
- SCP 319.02: Education et Hébergement : aide à la jeunesse (et **SASPE**), aide aux personnes handicapées, aide aux adultes en difficulté et aide au logement (Agences immobilières sociales).
- SCP 327.02 et 03: Entreprises de travail adapté
- SCP 329.02 et 03: Socioculturel et Sportif
- CP 332: Aide sociale et soins de santé

CP 332

Deux sous-secteurs:

- **Milieux d'accueil d'enfants** (garde régulière des enfants de 0 à 12 ans) : Crèches, pré-gardiennat, maisons communales d'accueil de l'enfance, maisons d'enfants, services d'accueillantes conventionnées, halte-garderies, services d'accueil extra-scolaire, services d'accueil à domicile d'enfants malades
- Aide sociale et soins de santé (santé ambulatoire) : Centres de Service Social, Centre de Planning Familial, Service de Promotion de la Santé à l'Ecole, Réseau d'Aide aux Toxicomanes, Service d'Aide Sociale aux Justiciables, Service de Santé Mentale, Centre d'Action Sociale Globale, Centre de Coordination de Soins et Services à Domicile, **Organismes d'Adoption**, Espace-Rencontre, **Equipes SOS-Enfants**, Centre de Télé-Accueil, Service de Promotion de la Santé, ...

SCP 329.02 et 03

- centres culturels, bibliothèques, ludothèques et médiathèques,
- associations et clubs sportifs,
- associations de radiodiffusion et/ou télévision non commerciales,
- initiatives de développement communautaires,
- organisations d'éducation populaire, de travail socio-culturel et d'éducation permanente,
- organisations de protection de l'environnement,
- *organisations et mouvements de jeunesse & centres et maisons de jeunes,*
- organisations de formation professionnelle et de recyclage,
- organisations touristiques non commerciales,
- organisations de coopération au développement,
- organisations pour la promotion d'une conception idéologique,
- musées et services éducatifs & associations des arts plastiques et littéraires,
- organisations encadrant ou soutenant ceux et celles ci-dessus.

Répartition de l'emploi

(secteurs APEF - données 4/2014)

CP	ONSS	Fonds	Employeur	PP	ETP	PP par employeur
332	022	MAE	479	5.782	3.496,45	12
	222	ASSS	390	4.460	2.790,17	11
319	162	ISAJH	775	23.741	16.645,4	31
327	173	ETA - BXL	13	1.930	1.334,05	148
	273	ETA - RW	56	8.187	5.575,56	146
329	362	4 S	3.396	23.489	19.336,94	5,69
	+762					
318	611	Aides familiales	59	9.887	5.820,98	168
TOTAL			5.168	77.476	55.000	15

Types d'action des Fonds sociaux

- Maribel - emploi
- Fins de carrière
- Formation – groupes à risque

Le Plan Maribel Social

- Le plan Maribel Social a été mis en place en 1997
- Afin de gérer le Plan Maribel de manière paritaire, un Fonds Maribel Social spécifique à chaque secteur (Commission ou Sous-Commission Paritaire) a été créé par Convention Collective de Travail.
- Chaque Fonds Maribel possède son Comité de Gestion (*composé de représentants des employeurs et des syndicats*) et son secrétariat, qui s'occupe de la gestion quotidienne. Un commissaire du gouvernement est également nommé pour chaque Fonds.

Les Fonds Maribel Social

- Les Fonds Maribel sont alimentés de deux façons :
 - les dotations des Fonds Maribel proviennent de l'ONSS et du FISC
- Ces dotations doivent servir à augmenter le volume de l'emploi du secteur mais peuvent également être utilisées pour pérenniser l'emploi attribué, c'est-à-dire augmenter le plafond de subvention par travailleur.
- La gestion des Fonds est paritaire à tous les niveaux : les représentants des travailleurs doivent être consultés tout au long de la gestion des dossiers:
 - Lors des attributions d'emploi
 - Lors des Rapports Annuels
 - Dans la gestion quotidienne des dossiers

Nombre d'emplois Maribel (2014)

Fonds	CP	Indice ONSS	ETP secteur	ETP attribués
Aide Familiale	318.01	611	8.054,69	354,00
Mirabel	319.02	162	20.177,09	675,62
ETA BXL	327.02	173	1.870,11	35,00
Socioculturel	329.02	362	19.109,00	595,60
MAE	332	022	2.858,22	146,25
ASSS	332	222	4.364,64	148,00
TOTAL			56.433,75	1.954,47

Fonds Maribel MAE

- Quelques statistiques:

En 2013, il y avait 130 institutions bénéficiaires pour 146,25 ETP. L'emploi Maribel représentait donc 5% de l'emploi du secteur.

Cela représente 358 travailleurs dont 264 puéricultrices – beaucoup de temps partiels et de remplacements.

En 2014, il y a 146 institutions bénéficiaires pour 165,25 ETP.

Cela représente 383 travailleurs dont 288 puéricultrices.

Actions en faveur des fins de carrière

CP 332 : **ASBL OldTimer (MAE)** [+ Réduire et Compenser (ASSS COCOF) – pas à l'APEF]

SCP 319.02: Fonds OldTimer + Fonds BEC

SCP 329.02 : [Réduire et Compenser (ISP COCOF) pas à l'APEF]

SCP 327.02 : prépension/RCC


SCP 318.01: prépension/RCC – indemnité compl. fin de carrière



ASBL OLD TIMER 332 Mesure de fin de carrière : plan Tandem



Le Plan Tandem vise l'aménagement de fin de carrière pour les travailleurs de plus de 60 ans du secteur des Milieux d'Accueil d'Enfants - MAE (Commission Paritaire 332).

Le travailleur qui réduit son temps de travail cumule ainsi trois sources de revenu : son salaire brut, l'allocation crédit-temps de l'ONEM et la prime Old Timer versée par l'Asbl Old Timer.



CONDITIONS CREDIT-TEMPS


- Etre âgé de 60 ans ou plus
- Etre au service de l'institution au moins 24 mois avant la demande
- Etre travailleur salarié depuis 25 ans au moins
- Etre occupé au minimum dans un régime $\frac{3}{4}$ temps depuis au moins 12 mois au moment de la demande





Le travailleur cumule trois sources de revenu :

- la moitié de son salaire de son mi-temps presté
- l'allocation crédit-temps versée par l'ONEM
- l'allocation versée par l'association Old Timer



→ 80% de son revenu brut antérieur





L'employeur

- Conserve l'intégralité de la subvention ONE pour le travailleur âgé
 - paie un demi-salaire au travailleur âgé
 - remplace le temps libéré par un travailleur avec max 2 an d'ancienneté, une dérogation est possible sous certaines conditions
 - verse une cotisation à l'association Old Timer
- Accomplit les démarches crédit temps
- Avertit le pouvoir subsidiant

Principe : pas de charges supplémentaires pour l'employeur

Coût du travailleur âgé temps plein =


Coût du travailleur âgé à mi-temps


+

Coût du jeune travailleur mi-temps

+


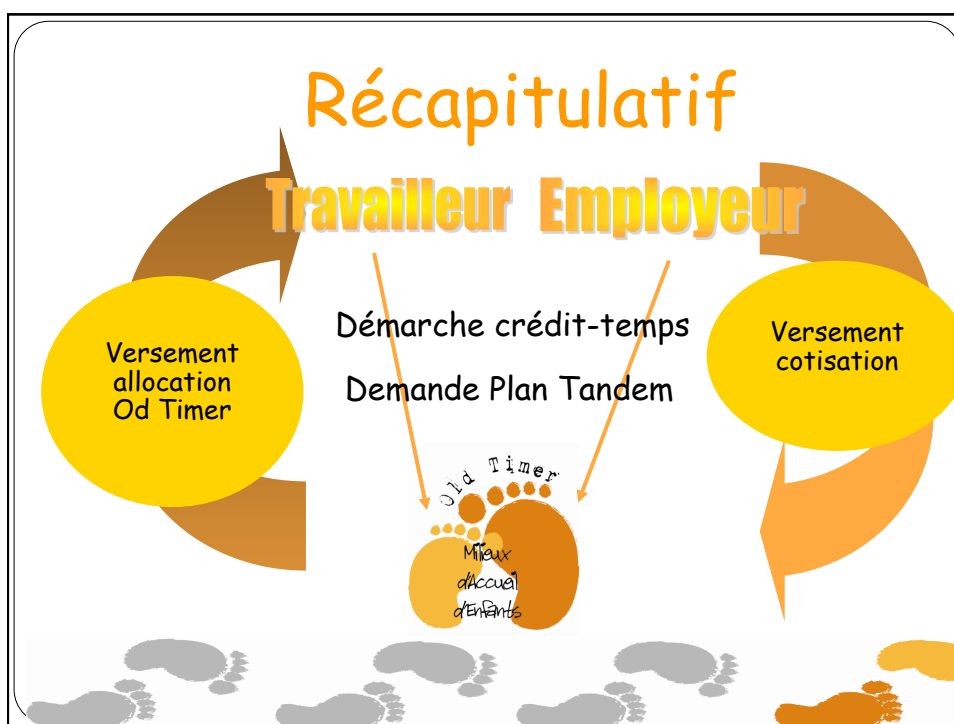
Cotisation employeur versée à l'ASBL Old Timer
(coût travailleur âgé mi-temps – coût jeune travailleur mi-temps)





ROLE DE L'ASBL OLD TIMER

- Perçoit la cotisation de l'employeur
- Verse la prime mensuelle au travailleur
- Capitalise les premières années la différence entre la cotisation mensuelle de l'employeur et la prime versée au travailleur
- Complète la cotisation employeur les dernières années

Les Fonds Groupe à risques

- CP 319.02 : Fonds social ISAJH
- CP 329.02 et 03 : Fonds social 4S
- CP 332 : Fonds MAE
- CP 332 : Fonds ASSS

Financement régulier = cotisation de 0,10 % sur la masse salariale pour la cotisation ordinaire

+ en SCP 329.02 : 0,10% effort de formation supplémentaire et 0,06% pour l'outplacement

Financements complémentaires via diverses conventions avec les pouvoirs publics : Région wallonne, Communauté française, COCOF, SPF Emploi

Actions individuelles

	Fonds 4S	Fonds ISAJH	Fonds MAE/ASSS
Catalogue Formapef	X	X	X
Autres catalogues (via des conventions)	X		
Remboursement inscriptions formations courtes	X	X (CESS max et plus de 45 ans)	<i>(seulement en collectif)</i>
Remboursement inscriptions formations longues	X	X (CESS max et plus de 45 ans)	X (formations qualifiantes liées au secteur)
Formations spécifiques	X		
Embauche compensatoire		X	X
Outplacement	X		
Bilan de compétences		X	X

Le catalogue FORMAPEF

Cycle du catalogue Formapef

- Elaboration du cahier des charges en fonction des priorités des Fonds (novembre)
- Diffusion du cahier des charges et analyse des offres (décembre-février)
- Sélection des offres par les Fonds et calendrier (mars-avril)
- Réalisation et diffusion brochure (mai-juin + décembre)
- Gestion des inscriptions (à partir de juillet)
- Gestion des factures et des évaluations (à partir d'octobre)
- Evaluation par les Fonds (septembre-octobre)

Thématiques présentes dans le catalogue Formapef

1. SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

- Hygiène et diététique de cuisine de collectivité
- Hygiène et entretien des locaux et équipements de travail
- Législation et outils sur le bien-être au travail
- Prévention des lombalgies et ergonomie
- Prévention et gestion des risques psychosociaux
- Prévention incendie
- Secourisme
- Sécurité au travail

2. RELATIONS INTERNES AUX ÉQUIPES DE TRAVAIL

- Accueil et encadrement de nouveaux travailleurs
- Concertation sociale et dialogue social
- Conduite de réunion
- Développement professionnel
- Gestion d'équipe de travail
- Gestion des émotions et stress
- Intégration du personnel administratif et technique au projet institutionnel
- Prévention et gestion des conflits
- Prise en compte de la dimension genre au sein des équipes de travail
- Travail d'équipe

3. OUTILS DE GESTION POUR LES ORGANISATIONS NON MARCHANDES

- Bureautique
- Communication externe
- Evaluation et amélioration de la qualité de l'organisation
- Formation de référent en informatique
- Gestion administrative et financière
- Gestion de projets
- Gestion des ressources humaines
- Partenariat et travail en réseau
- Plan de formation
- Secrétariat

4. RELATIONS AVEC LE PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

- Accueil
- Confrontation aux traumatismes et deuils
- Ecoute
- Ethique et déontologie
- Gestion de l'agressivité
- Multi-culturalité
- Prise en compte de la dimension genre dans les relations avec le public
- Prise en compte des personnes handicapées et/ou en souffrance mentale

5. MÉTHODES ET OUTILS D'INTERVENTION ET D'ANIMATION

- Accompagnement psychosocial
- Animation
- Education à la vie affective et sexuelle
- Éducation et pédagogie
- Travail avec les familles

Remboursement inscriptions formations longues et qualifiantes

Fonds MAE :

- Formation organisée par l'EPS ou plein exercice ou décalé ou étalement ou opérateur reconnu par un pouvoir public belge
- Plafonné à 75 € par jour et 450 € par an par travailleur

Exemples

- Niveau secondaire : éducateur, animateur, auxiliaire de l'enfance
- Niveau supérieur : secrétariat, droit, comptabilité, infirmier...
- Niveau supérieur type long : sciences du travail, sciences de l'éducation, gestion des risques et bien-être au travail...
- Reconnu par un pouvoir public belge : conseiller en prévention, animateur en centre de vacances, animateur en école de devoir

Bilan de compétences

Dispositif individuel permettant de faire le point sur sa vie professionnelle et d'accompagner son évolution professionnelle.

12h à 18h d'accompagnement auprès d'un organisme extérieur.

Avec ou sans l'accord de l'employeur.

Pour les travailleurs salariés des Fonds Aides-Familiales, MAE, ASSS et ISAJH (+ plusieurs Fonds FE.BI)

Embauche compensatoire

Fonds MAE

- Les formations reconnues dans le cadre du congé-éducation payé ouvrent le droit à un financement pour engager du personnel supplémentaire
- Montant pris en charge par le Fonds par heure de formation suivie : 22 €
- Volume pris en charge : maximum 120 h

Actions collectives

	Fonds 4S	Fonds ISAJH	Fonds MAE/ASSS
Accompagnement d'équipe	X	X	X
Formations sur site extraites du catalogue Formapef	X	X	X
Formations sur site autre que Formapef	X	X	X

Accompagnement d'équipe & Formations sur site (Fonds MAE)

- Types d'accompagnements : supervision d'équipe, intervision, formation (formation sur mesure, formation catalogue via des inscriptions individuelles, formation courte sur site, formation catalogue sur site), concertation sociale, plan de formation, bien-être au travail, définition, qualité et évaluation du projet d'accueil, réfléchir ensemble au projet associatif et tutorat
- Plafonné entre 90 et 120 € de l'heure selon le type d'accompagnement et entre 6 et 36 h selon le nombre de travailleurs salariés
- Dossiers à introduire via bourses à des dates fixes (15 octobre, 15 mars), avec coût pris en charge par l'institution & remboursement par le Fonds sur présentation du rapport d'évaluation
- Exceptions : introduction tout au long de l'année & prise en charge par le Fonds : formation courte sur site, formation catalogue sur site, concertation sociale, tutorat

Outils transversaux

- Boîte à outils du plan de formation
- Supervision collective
- ROF : Répertoire des opérateurs de formation
- CRENOM : Centre de ressources du Non Marchand
- Boîte à outils concernant le bien-être au travail (BOBET voir abbet.be)
- Competentia (competentia.be)

Plan de formation

- pour « penser » à tous les travailleurs
- pour tenir compte du projet de service
- pour mettre la formation au cœur de la gestion des ressources humaines et de la concertation paritaire.
 - Différents moyens
 - Une brochure
 - Une Boîte à outils
 - Une formation
 - Une bourse pour accompagner la mise en place du premier plan de formation
 - Intervention du service conseil (via projet competentia)



Dispositifs particuliers du Fonds MAE

Projets Jeunes – CP 332



[Bitly/projectsjeunes](https://bitly.com/projectsjeunes)

- Soutien: gouvernement fédéral
- Objectif: favoriser l'insertion des jeunes peu qualifiés de moins de 26 ans dans le secteur
- Comment ? 4 projets pilotes en lien avec 3 types de tutorat
 - Projet « insertion dans les métiers de l'enfance »: tutorat d'insertion
 - Projet « soutien au tutorat des jeunes peu qualifiés »: tutorat d'insertion et d'intégration
 - Projet « renforcement de l'encadrement des stagiaires »: tutorat de formation
 - Projet « soutien à l'emploi des jeunes en alternance (CEFA) »: tutorat d'insertion

- Zoom sur:

- **Le projet « encadrement des stagiaires »**

- Filières concernées: auxiliaire de l'enfance, animateur, éducateur, puéricultrice
- Un financement pour les deux parties:
 - Le MAE : **5% du volume de stage** pour du temps de travail de tutorat
 - Exemple: 1 stagiaire= 200 périodes → 208,33€ soit 8h de temps de tutorat financé (sur base de 25€/h)
 - L'école: des périodes d'encadrement
- Un accompagnement pédagogique par l'ULg via des focus group avec remboursement des frais de transport et des heures passées
- Un outil: le carnet de bord
- Des **formations tutorat**: formations de base, accompagnements d'équipe et interventions

- Zoom sur
 - Le projet de **soutien au tutorat des jeunes peu qualifiés (tutorat d'insertion)**
 - Lors de l'engagement d'un jeune <26 ans en alternance
 - Financement pour le MAE
 - **Coût salarial du jeune à mi-temps** (autre mi-temps en formation)
 - Temps de travail dédié au tutorat (10% ETP par jeune, soit **4h/semaine**)
 - Filières concernées:
 - Secteur MAE 3-12 ans : auxiliaire de l'enfance, éducateur, animateur : projet « orientation dans les métiers de l'enfance », soit « emploi-jeune »
 - Secteurs MAE & ASSS : projet CEFA « auxiliaire administratif et d'accueil ou cuisinier de collectivité»

- Zoom sur:
 - Le projet « **tutorat d'intégration** »
 - Lors de l'engagement d'un jeune <26 ans, qui a finit sa formation
 - Et engagé depuis moins d'un an
 - Quel que ce soit sa fonction
 - Financement pour le MAE:
 - 10h par jeune (25€/h soit **250€ par jeune engagé**)

	Tutorat de formation	Tutorat d'insertion	Tutorat d'intégration
Public-cible	Elèves, étudiants stagiaires	Jeunes peu qualifiés en alternance	Jeunes ou nouveaux embauchés
Financement du tutorat pour les MAE	5% du volume de stages + 4h focus group Ulg	10% de temps de travail ETP par jeune (= 4h/ semaine)	10h par jeune (max. 100h)
Financement de l'emploi des jeunes dans les MAE	/	Prise en charge du coût salarial	/
Financement établissements d'enseignement	<u>Plein exercice</u> : 1 période professeur par 5 stagiaires <u>Promotion sociale</u> : 4 périodes d'encadrement par stagiaire		/
Financement OISP	/	Module d'orientation, prépa et suivi formation qualifiante, suivi vers l'emploi	/
Outils d'accompagnement	<i>Carnet de bord</i> , Ulg	<i>Boîte à outils tutorat d'insertion</i> , CERSO	<i>Boîte à outils tutorat d'intégration</i> , CERSO
Formations et accompagnement	Financement des opérateurs de formation Financement de l'embauche compensatoire lors du suivi de formation		

Emploi jeunes

- Gestion de + de 105 ETP pour améliorer l'accueil extrascolaire et favoriser l'emploi et qualification des jeunes
- 50 institutions – 6 CP (200, 319, 329, 330, 332, 337)
- Gestion des plans globaux de la Cté française et Cté germanophone en Application du Pacte des générations
- Attribution des emplois afin de répondre à des normes d'encadrement et des heures d'ouverture (2 phases : FESC ou non)
- Réaffectation annuelle possible des emplois
- Plan de formation à faire suivre pour les jeunes en 3 étapes
- Mise en place d'un tutorat pour les moins qualifiés (<CESS)
- Mise en place de formations qualifiantes (Promotion sociale)

Conventions avec les pouvoirs publics

En décembre 2011, les secteurs non marchand privé (les asbl **APEF** et **FE.BI**) et public (le CRF) ont signé une **Convention Cadre** pour 3 ans avec la Région Wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles avec l'**objectif** de multiplier les collaborations autour de projets liés à l'enseignement, la formation et à l'emploi.

Ces objectifs sont développés dans des **Conventions Spécifiques** :

1. Avec les opérateurs de l'emploi et de la formation professionnelle (Forem et Ifapme) qui intègre une série de **fiches-actions** pour des :

- Des projets APEF&FE.BI liés à la formation, à l'accompagnement des travailleurs et employeurs (ex. Competentia)
- Des Actions transversales, des actions propres au Forem & des actions propres au CRF

2. Avec le Consortium de Validation Des Compétences (CVDC)

- Pas de convention signée (mais débats entre partenaires sociaux).

3. Avec l'Enseignement obligatoire

- Pas de convention signée (mais projets : stages en CEFA ou puériculture)

4. Avec l'Enseignement de Promotion sociale

- Cette convention soutient le financement d'unités de formation (formation continue, tutorat, formations pour demandeurs d'emploi, bilan de compétences et reconnaissance des capacités acquises, renforcement de l'encadrement des stages...)

La gestion des compétences dans le non-marchand



Un nouvel espace d'échanges d'informations, d'expériences et d'outils de développement de compétences, dédiés spécifiquement au secteur non marchand.

49

La gestion des compétences?

competentia.be se centre sur :

- La prise de recul et la planification des besoins en compétences
- L'épanouissement des travailleurs
- Toutes les formes d'apprentissage au sein d'une organisation et leur bonne gestion : formation, accompagnement, délégation, etc.
- Le recrutement et l'accueil des nouveaux.

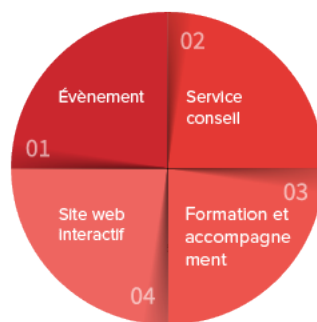


50

Competentia

« La Communication par voie humaine est importante, il faut une explication verbale car peu de gens lisent des contenus. »

Le plan de formation, Enquête qualitative – Mai 2013



51

52

Service conseil

competentia.be
La gestion des compétences dans le non-marchand

RECHERCHER Q

TEST-COMPÉTENCES

Accueil Aide

AIDE


Des questions ? Besoin d'aide ?
Notre plateforme et notre équipe sont disponibles pour vous. [En savoir plus.](#)

AIDE

Voir Modifier

Un article sur competentia.be a attiré votre attention et vous voudriez en savoir plus ?

Vous avez découvert un outil et vous voudriez plus d'information sur celui-ci ?



Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions et vous aider dans votre gestion des compétences.

Les mardis et jeudis, par téléphone, de 9h à midi, au 02.227.62.04

Ou par mail sur cbard@apef-febi.org

OUTILS ASSOCIÉS

Il n'y a pas encore d'outils.

PROPOSER UN OUTIL

ARTICLES ASSOCIÉS

Il n'y a pas encore d'articles associés.

GLOSSAIRE

Il n'y a pas encore de terme dans le glossaire pour ce contenu.

competentia.be

53

Facebook LinkedIn Google+ YouTube

Nos coordonnées

Secteur des milieux d'accueil d'enfants - CP 332 - indice ONSS 022

Manbel Cellule administrative VANDEGEERDE Pascale - Responsable pascal.vandegerde@apefasbi.org 02/229 32 57 FRANCO David - Collaborateur david.franco@apefasbi.org 02/229 32 43	Groupe à risques Cellule administrative WILLEMOT François - Responsable francois.willemot@apefasbi.org 02/229 20 34 DOHET Hélène - Collaboratrice helene.dohet@apefasbi.org 02/227 22 69	Aménagement de carrière Cellule administrative BENSLIMAN Farida - Responsable farida.bensliman@apefasbi.org 02/227 22 40 UMIKESHA Etienne - Collaboratrice etienne.umikesha@apefasbi.org 02/227 22 47	Projet jeunes BRACQUART Anne-Sophie - Chargée de projet projets-jeunes@apefasbi.org 02/229 32 52 Emploi jeunes UMIKESHA Etienne - Collaboratrice emploi-jeune@apefasbi.org
--	---	---	--

Secteur des institutions et services d'aide aux jeunes et aux handicapés - SCP 319.02 - indice ONSS 162

Manbel Cellule administrative CHANDELON Béatrice - Responsable beatrice.chandelon@apefasbi.org 02/227 61 57 VANDEGEERDE Sylvie - Collaboratrice sylvie.vandegerde@apefasbi.org 02/227 61 52	Groupe à risques Cellule administrative LOBET Marie-Pierre - Responsable lobet.marie-pierre@apefasbi.org 02/227 22 47 DELAITE Sophie - Collaboratrice sophie.delaite@apefasbi.org 02/227 61 51	Aménagement de carrière Cellule administrative DIMITRIADIS Nicolas - Responsable nicolas.dimitriadis@apefasbi.org 02/227 22 48 MICHELIS Catherine - Collaboratrice catherine.michelis@apefasbi.org 02/260 37 75	Aménagement de carrière COCOF Cellule administrative BENSLIMAN Farida - Responsable farida.bensliman@apefasbi.org 02/227 22 40 UMIKESHA Etienne - Collaboratrice etienne.umikesha@apefasbi.org 02/227 22 47
--	--	--	---

Secteur de l'aide sociale et des soins de santé - CP 332 - indice ONSS 222

Manbel Cellule administrative VANDEGEERDE Pascale - Responsable pascal.vandegerde@apefasbi.org 02/229 32 57 FRANCO David - Collaborateur david.franco@apefasbi.org 02/229 32 43	Groupe à risques Cellule administrative WILLEMOT François - Responsable francois.willemot@apefasbi.org 02/229 20 34 ZARICHE Rachid - Collaborateur rachid.zariche@apefasbi.org 02/229 20 34	Manbel Cellule administrative VANDEGEERDE Pascale - Responsable pascal.vandegerde@apefasbi.org 02/229 32 57 AHALJAM Nadia - Collaboratrice nadia.ahaljam@apefasbi.org 02/229 20 16	Aménagement de carrière Cellule administrative BENSLIMAN Farida - Responsable farida.bensliman@apefasbi.org 02/227 22 40 AHALJAM Nadia - Collaboratrice nadia.ahaljam@apefasbi.org 02/229 20 16
--	--	--	--

Secteur socio-culturel - SCP 329.02 et 03 - indices ONSS 362/762

Manbel Cellule administrative VANDEGEERDE Pascale - Responsable pascal.vandegerde@apefasbi.org 02/229 32 57 LEFEBVRE Christel - Collaboratrice christel.lefebvre@apefasbi.org 02/227 61 54	Groupe à risques Cellule administrative MAGHOUTI Louana - Responsable BAUDECHON Christine - Collaboratrice HARRAZ Mina - Collaboratrice MOUTON Julien - Collaborateur fonds-4S@apefasbi.org 02/227 59 83	Manbel Cellule administrative RONVAL Sylvie - Responsable sylvie.ronval@apefasbi.org 02/229 32 50 CHANDELON Béatrice - Responsable beatrice.chandelon@apefasbi.org 02/227 61 57	Aménagement de carrière Cellule administrative BENSLIMAN Farida - Responsable farida.bensliman@apefasbi.org 02/227 22 40 AHALJAM Nadia - Collaboratrice UMIKESHA Etienne - Collaboratrice
--	---	--	---

Secteur des aides familiales et aides seniors - SCP 318.01 - indice ONSS 611

Manbel Cellule administrative VANDEGEERDE Pascale - Responsable pascal.vandegerde@apefasbi.org 02/229 32 57 LEFEBVRE Christel - Collaboratrice christel.lefebvre@apefasbi.org 02/227 61 54	Groupe à risques Cellule administrative MAGHOUTI Louana - Responsable BAUDECHON Christine - Collaboratrice HARRAZ Mina - Collaboratrice MOUTON Julien - Collaborateur fonds-4S@apefasbi.org 02/227 59 83	Manbel Cellule administrative RONVAL Sylvie - Responsable sylvie.ronval@apefasbi.org 02/229 32 50 CHANDELON Béatrice - Responsable beatrice.chandelon@apefasbi.org 02/227 61 57	Aménagement de carrière Cellule administrative BENSLIMAN Farida - Responsable farida.bensliman@apefasbi.org 02/227 22 40 AHALJAM Nadia - Collaboratrice UMIKESHA Etienne - Collaboratrice
--	---	--	---

